
Arrêté n°033.2025**Objet : Mise à jour du Plan Local d'Urbanisme (Droit de préemption urbain)**

Le MAIRE D'OSNY,

VU le code de l'urbanisme, et notamment les articles L.153-60 et R153-18, ainsi que les articles L.151-43 et R.151-53 relatif au contenu des annexes du Plan Local d'Urbanisme,

VU le plan local d'urbanisme (PLU) approuvé par délibération du conseil municipal en date du 8 avril 2025,

VU la délibération n°220.10.2025 du conseil municipal, en date du 2 octobre 2025 modifiant le champ d'application du droit de préemption urbain,

CONSIDERANT qu'il convient d'annexer les périmètres concernés par le Droit de Préemption Urbain dans les annexes du PLU,

CONSIDERANT que suite à la modification du champ d'application du droit de préemption urbain il est nécessaire de mettre à jour les annexes du PLU de la commune d'Osny.

ARRETE :**Article 1 :**

Le plan local d'urbanisme est mis à jour à la date du présent arrêté pour tenir compte de la modification du champ d'application du droit de préemption urbain. Le périmètre où s'exerce le droit de préemption urbain correspond à la totalité des zones urbaines (U) et à urbaniser (AU) délimitées par le plan de zonage du PLU en vigueur.

A cet effet, ont été reportés dans les annexes du document :

- la délibération du conseil municipale n°220.10.2025 en date du 2 octobre 2025 modifiant le champ d'application du droit de préemption urbain,
- ainsi que le plan annexé à la délibération.

Article 2 :

Le dossier de mise à jour du PLU est tenu à la disposition du public en mairie, à l'Hôtel de ville et sur le site internet de la Commune (www.osny.fr),

Article 3 :

Le présent arrêté sera affiché pendant un mois en mairie,

Article 4 :

Le présent arrêté sera notifié à Monsieur le préfet du Val d'Oise,

Article 5 :

Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise dans un délai de deux mois à compter de sa notification, en cas d'acte individuel, ou de sa publicité, et de sa transmission au représentant de l'état.

Fait à OSNY, le 28 octobre 2025

Le Maire,

Jean-Michel LEVESQUE

